

Interpellation sur la capacité d'accueil des écoles en lien avec la croissance démographique de Prilly adressée à l'ASIGOS

Prilly, le 4 mars 2026

Monsieur le Président du Conseil intercommunal,
Mesdames, Messieurs les Conseillers intercommunaux,
Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux,

La commune de Prilly connaît une progression démographique soutenue, avec l'arrivée prévue d'environ 1'470 nouveaux habitants d'ici fin 2026. Si cette dynamique contribue positivement à la vitalité locale, elle exerce néanmoins une pression croissante sur les infrastructures publiques, en particulier sur les établissements scolaires.

En matière de bâtiments scolaires, une partie des compétences communales est confiée à l'Association intercommunale pour la construction, la gestion des bâtiments et l'organisation de l'environnement scolaire de l'arrondissement de Prilly (ASIGOS).

La coordination des infrastructures s'effectue également avec la commune de Renens, où le projet lauréat du concours a été retenu pour la réalisation d'une école intercommunale.

La croissance démographique doit s'accompagner d'infrastructures adaptées, garantissant à chaque enfant un cadre d'apprentissage de qualité.

Cette interpellation, initialement déposée au Conseil communal de Prilly, n'a pas permis d'obtenir des réponses satisfaisantes. Les éléments fournis s'appuient en effet sur des données datant de 2022. Constatant par ailleurs qu'aucune information concrète ne nous a été communiquée quant à l'avancement des projets annoncés — notamment la construction prévue dès 2026 à Corminjoz —, nous déposons donc cette interpellation afin d'obtenir des réponses.

Questions posées au CODIR

1. Quelle est l'**évaluation actuelle** des besoins en places scolaires pour les cinq prochaines années pour Prilly, en tenant compte des projections démographiques et des nouveaux projets immobiliers en cours ?
2. Quelles mesures concrètes sont envisagées pour garantir un accueil scolaire suffisant et adapté (construction de nouveaux bâtiments, agrandissement des écoles existantes, utilisation de structures provisoires) ?
3. Quel calendrier est prévu pour la mise en œuvre de ces mesures, et comment la Municipalité entend-elle informer la population de l'avancement des projets ?

Dans l'attente de votre réponse, je vous adresse mes salutations les meilleures.

Ana Lourenço, Conseillère communale à Prilly

